

# Agence centrale de recherches

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1981)**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES

L'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR a déployé une activité soutenue, tant au siège que sur le terrain, dans le cadre de conflits en cours, de séquelles de conflits ou de situations de troubles et tensions internes. Elle a continué, par ailleurs, à faire face aux tâches multiples découlant de problèmes aussi dramatiques que ceux créés par le sort des «réfugiés de la mer» (voir p. 40, le chapitre «Réfugiés en Asie du Sud-Est») et celui des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou à travers les frontières des pays limitrophes.

En 1981, l'ACR à Genève a reçu ou expédié quelque 61.000 plis ayant trait au vaste domaine qui lui est propre en vertu des Conventions de Genève ou aux tâches résultant du droit d'initiative humanitaire du CICR: enregistrement de prisonniers de guerre, de civils internés et de détenus politiques; transmission de messages familiaux et de nouvelles entre les personnes séparées par les événements, ou entre les captifs et leurs proches parents; recherches de disparus; organisation de réunions de familles, de transferts et de rapatriements; émission de titres de voyage; établissement d'attestations de captivité, de décès, de maladie, etc.

Le chiffre indiqué plus haut traduit une diminution par rapport à l'année précédente (92.000 plis) du fait, d'une part, que toutes les activités exercées en faveur des personnes déplacées en Thaïlande ont été transférées, par souci de décentralisation, à la délégation du CICR à Bangkok, et, d'autre part, d'un fléchissement, somme toute naturel, des demandes relatives aux séquelles de la Deuxième Guerre mondiale. La répartition proportionnelle, par centre d'activité, s'établit comme suit:

- séquelles de la Deuxième Guerre mondiale: 28%;
- séquelles des conflits postérieurs à la Deuxième Guerre mondiale et conflits actuels: 26%;
- détenus «politiques»: 12%;
- réfugiés et personnes déplacées: 34%.

## Statistiques

Les statistiques portant sur l'ensemble des activités de l'ACR en 1981, au siège et sur le terrain, se présentent ainsi:

- environ 2.229.000 noms ont été reçus et enregistrés;
- quelque 805.700 messages familiaux (messages Croix-Rouge et courrier) ont été transmis, dont 620.700 concernant l'Asie du Sud-Est;
- près de 34.900 enquêtes ont été ouvertes à la suite de demandes de recherches de personnes (*voir encadré sur le déroulement d'une enquête, p. 64*);
- 15.100 enquêtes, parmi celles mises en route durant l'année ou celles se rapportant aux années précédentes, ont abouti;
- 2665 attestations ont été délivrées;
- 455 titres de voyage ont été émis.

## Développement des moyens techniques

**INFORMATIQUE.** — En 1981, le système informatique mis en place à l'ACR a «absorbé» entièrement les données relatives aux «réfugiés de la mer» en Asie du Sud-Est. Grâce aux nouvelles possibilités d'identification et de localisation des individus, offertes par cette application, l'ACR a ainsi pu accroître ses prestations de services aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les pays d'asile ou d'accueil de ces réfugiés.

**MICROFILMAGE.** — Dans le cadre du programme de microfilmage d'anciennes archives, près de 14 millions de documents, dont 12,5 millions de fiches individuelles relatives aux deux guerres mondiales, ont été microfilmés en 1981. Rappelons que ce programme, institué en 1979, vise à assurer la pérennité de vieux documents précieux, à éviter la saturation des fichiers et, partant, à désencombrer les locaux de l'ACR.

## Rôle de coordinateur et de conseiller technique de l'ACR auprès des Sociétés nationales et des gouvernements

Forte de son expérience plus que centenaire et des connaissances acquises sur le terrain, notamment dans le contexte de l'action en faveur des réfugiés de l'Asie du Sud-Est, l'ACR a intensifié ses efforts en vue d'inciter les Sociétés nationales à créer des Services de recherches en leur sein et leur a offert son assistance technique à cet effet. Dans un rapport soumis à la Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Manille, elle a attiré l'attention des Sociétés nationales sur l'importance du rôle de leur Service de recherches et sur la nécessité d'une coordination des systèmes de travail. Elle a également rappelé aux gouvernements leurs obligations, en vertu des Conventions de Genève, de mettre sur pied, en cas de conflit, un Bureau national de renseignements (BNR), interlocuteur de l'ACR; ce Bureau, qu'il serait souhaitable d'instituer déjà en temps de paix, pourrait être géré par la Société nationale elle-même.

Dans cette optique et compte tenu de sa vocation de coordinateur et de conseiller technique, l'ACR a invité toutes les Sociétés nationales disposant déjà d'un Service de recherches à un séminaire prévu à Genève, en novembre 1982. Cette réunion a pour but de définir les diverses tâches incombant aux Bureaux nationaux de renseignements, aux Sociétés nationales et à l'ACR et d'harmoniser leurs méthodes de travail. Les Sociétés nationales ne possédant pas encore un Service de recherches pourraient bénéficier ultérieurement des enseignements de ce séminaire grâce à un système de formation assuré par l'ACR.

## Coopération avec les Sociétés nationales et participation à des réunions

L'ACR a maintenu et développé tout au long de l'année ses relations avec les Sociétés nationales. A l'invitation de la Croix-Rouge suédoise, elle a participé, en février, à Stockholm, à une réunion concernant le Bureau national de renseignements, en cours d'installation; des contacts ont eu lieu, à cette occasion, avec les représentants des Sociétés nationales de Norvège et du Danemark. Des visites ont été effectuées, en outre, au siège de la Société nationale de la République fédérale d'Allemagne, à Bonn (en août) et à celui de la Croix-Rouge britannique, à Londres (également en août). En septembre, l'ACR a participé à une table ronde sur les problèmes de recherches, organisé à La Haye par la Croix-Rouge néerlandaise. Enfin, deux de ses collaboratrices ont séjourné en Union soviétique (septembre), à l'invitation de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS.

Par ailleurs, l'ACR s'est fait représenter à plusieurs réunions internationales traitant de problèmes en rapport avec les réfugiés, notamment celles organisées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM), le Conseil international des Agences volontaires (ICVA) et le Service social international (SSI). Elle a également pris part, à Londres, à une table ronde sur les problèmes psycho-sociaux des réfugiés, convoquée par la Conférence permanente sur les réfugiés.

## Restructuration et dispositif de l'ACR

Le développement des activités de l'ACR a nécessité une restructuration de son administration interne pour lui permettre d'assurer une meilleure coordination avec les autres unités du CICR, ainsi qu'avec les Agences de recherches sur le terrain et les Sociétés nationales. Les divers secteurs d'intervention ont été regroupés au sein de trois divisions (Europe/Amérique du Nord, Afrique/Moyen-Orient et Asie/Amérique latine), dirigées chacune par un chef de division. Par ailleurs, un nouveau chef de l'Agence centrale de recherches a été nommé en la personne de M. François Perez, l'ancien chef de l'ACR, M. Ulrich Wasser, quittant le CICR le 31 janvier 1982.

Au 31 décembre, l'ACR comptait 101 collaborateurs au siège et 26 délégués sur le terrain assistés dans leurs tâches par 180 employés recrutés localement.

(Pour les activités des Agences de recherches sur le terrain, voir chapitre « Activités dans le monde » du présent Rapport.)

## COMMENT SE DÉROULE UNE ENQUÊTE DE L'ACR

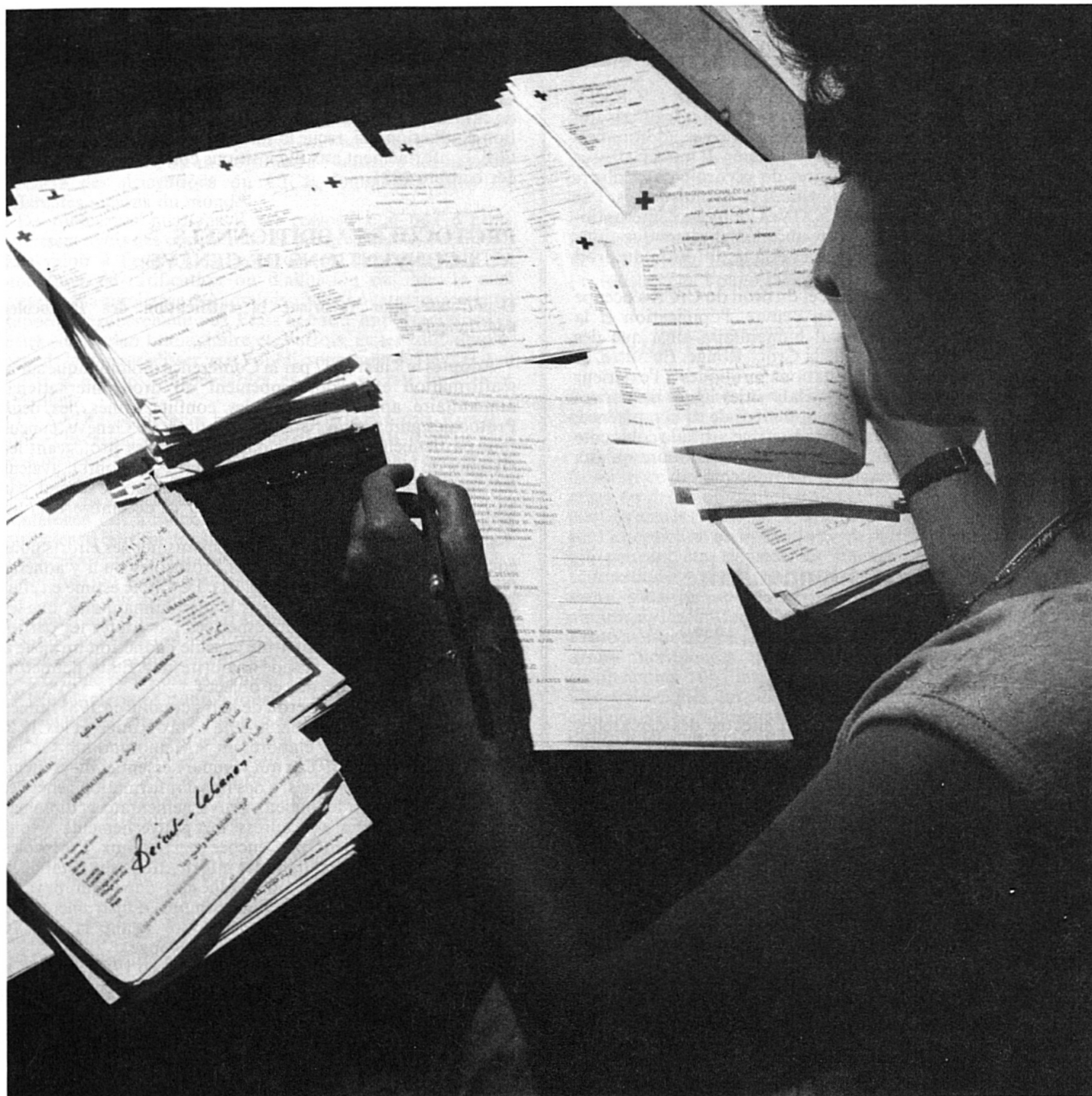
Lorsque l'ACR, à Genève, reçoit une demande de recherche concernant un disparu ou des membres d'une famille séparés par un conflit, des troubles intérieurs ou des tensions internes — des dizaines de lettres en ce sens lui parviennent chaque jour de toutes les parties du monde — elle ouvre aussitôt un dossier où seront centralisés et archivés tous les renseignements relatifs au cas soulevé.

L'enquête proprement dite démarre alors à deux niveaux:

- au siège même, où la base des travaux est constituée par un important fichier (55 millions de fiches personnelles) comportant notamment des listes de noms de prisonniers de guerre, de détenus, de personnes disparues ou de réfugiés, établies d'après des renseignements provenant de diverses sources officielles et privées;
- sur le « terrain », principalement auprès des Agences de recherches au sein des délégations du CICR, mais aussi auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que de différents organismes compétents, comme par exemple le Service international de recherches à Arosen (voir p. 46), le HCR, etc.

Le cas est déclaré *clos* lorsque la personne recherchée est localisée et retrouvée ou lorsque son sort est éclairci. Il demeure *en suspens* quand toutes les démarches entreprises n'ont débouché sur aucun résultat (ces démarches peuvent parfois s'étendre sur plusieurs années, voire des dizaines d'années). Dans cette hypothèse, le cas reste toutefois enregistré et géré par l'ACR, dans l'espoir que les informations reçues ultérieurement permettront de le clore.

En résumé, l'ACR est le lieu de rencontre de deux courants: le flot de demandes, qu'elle répercute dans ses enquêtes, et le flot de renseignements, qu'elle relaie vers les demandeurs. A la jonction de ces deux courants, il y a la documentation: tout ce qui passe par l'ACR y laisse une trace qui sera la source de nouvelles informations.



*Enregistrement des messages Croix-Rouge à l'Agence de recherches de la délégation du CICR à Tel Aviv, avant leur acheminement vers leurs destinataires.*